

Association suisse pour le suffrage féminin

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **24 (1936)**

Heft 487

PDF erstellt am: **04.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-262459>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Association Suisse pour le Suffrage Féminin

Nouvelles des Sections.

GENÈVE. — Beaucoup de monde au thé suffragiste mensuel, le 2 novembre, pour entendre M. Ed. Bordier, banquier, traiter d'un sujet actuel, qui a fait couler beaucoup d'encre, prononcer beaucoup de paroles, et sur lequel non seulement la majorité des femmes, mais encore beaucoup d'hommes ne sont pas du tout au clair: la dévaluation du franc suisse.

M. Bordier la présente de façon captivante et nette, faisant d'abord une rapide revue de l'histoire des monnaies et de celle des impôts depuis la fin de la guerre, jusqu'à ce mois de septembre 1936, qui vit ce fameux « alignement » des monnaies, à la suite duquel le Conseil Fédéral décida le 26 septembre de dévaluer d'un tiers à peu près notre franc suisse, c'est-à-dire d'abaisser sa valeur comme unité monétaire de paiement par rapport aux pays étrangers. Ce franc qui valait jusqu'alors 290 milligrammes d'or fin n'équivalait plus maintenant qu'à une quantité d'or variant entre 190 et 215 milligrammes. La décision du Conseil Fédéral ne se justifiait aucunement du point de vue monétaire, et c'est pourquoi la Banque nationale y fit longtemps opposition: en effet, la réserve d'or qu'elle possédait à ce moment-là couvrait de 120 % le montant des billets en circulation, alors que le loi n'exigeait qu'une couverture de 40 %; et les autres conditions nécessaires à la situation saine d'une banque d'émission étaient remplies. Mais la situation économique du pays alors était déplorable, le chômage terrible, le budget enflé, de nouvelles subventions nécessaires à bref délai pour sauver certaines branches d'industries, comme l'industrie hôtelière notamment, essentiellement basées sur les relations avec l'étranger, et ce fut cette nécessité-là qui l'emporta. Du point de vue moral aussi, M. Bordier a critiqué la dévaluation regrettant de voir notre pays rompre avec ses traditions, et signalant le danger de la pente glis-

sante sur laquelle il s'est engagé. Car la dévaluation amènera forcément, si le coût de la vie n'augmente pas, ce qui frappera surtout les petits rentiers, une certaine détente, le cordon douanier à la frontière s'assouplira, les contingents seront réduits, le chômage diminuera, l'or et les billets réapparaîtront (sitôt après le 26 septembre, on a vu des défilés de gens à Berne, à Zurich, ailleurs, allant apporter aux banques les pièces et les lingots d'or enfouis depuis des années au fond de cachettes!), et l'économie générale reprendra. La rapidité avec laquelle certains emprunts témoins celui de la Ville de Genève, ont été couverts à peine lancés, en est la preuve.

Bon nombre de questions furent posées au conférencier, au cours de la discussion qui suivit, bien que plusieurs auditrices se sentant insuffisamment ferrées en économie politique n'aient pas osé formuler tout haut leur opinion contraire à la politique déflationniste préconisée par M. Bordier, c'est-à-dire l'assainissement économique amené par la baisse des salaires et des traitements, et le retour à une vie plus simple dépourvue des facilités et des confortos dont jouit notre population suisse, bien davantage que celles d'autres pays. Cette méthode de déflation ne risque-t-elle pas au contraire, se sont-elles demandé, d'augmenter le chômage en diminuant le pouvoir d'achat de toute une partie de la population? et ainsi par les répercussions infinies de cette diminution de nuire d'un autre côté à toute notre économie? et devons-nous vraiment regretter que notre niveau de vie matérielle et morale (encore bien bas dans certains cas de misère et de chômage) soit plus élevé que celui d'autres pays d'Europe, dont nous voudrions voir au contraire relever le *standard of life*?

On le voit: cette conférence captivante a fourni matière à maintes réflexions et discussions, réalisant ainsi pleinement le vœu, émis à la Conférence des Présidents de Sections suffragistes, que soient mieux connus des femmes les problèmes économiques de l'heure.

E. Gd.

LAUSANNE. — Le groupe lausannois de l'Association vaudoise pour le Suffrage féminin a ouvert son activité de cet hiver par une conférence

de M^{lle} Jeanne Friedli. A propos d'instruction civique: faut-il toucher aux leçons d'ouvrage?, suite naturelle du vœu émis le 13 juin dernier par l'Association vaudoise pour le suffrage féminin tendant à ce que l'instruction civique, qui figure aux divers programmes scolaires vaudois, soit vraiment enseignée aux jeunes filles.

Forté de ses trente ans d'expériences comme maîtresse primaire, M^{lle} Friedli exposa quelques-unes de ses remarques, dit les souffrances des petites obligées à coudre, le dos rond, pendant six heures hebdomadaires (aujourd'hui quatre), et cela au détriment de la santé, du travail, du développement de l'esprit, de la clarté mentale. Pourquoi passer près de deux mois, chaque année, à apprendre des choses qu'on apprendra en quelques heures, plus tard? M^{lle} Friedli voudrait qu'on diminuât le temps consacré aux ouvrages à l'aiguille, qu'on confectionnât des objets plus faciles; elle désire une dispense pour les élèves plus délicates, puis un allègement des programmes scolaires, et enfin pour les classes de filles, le privilège d'être inspectées par des inspectrices, aussi qualifiées que les inspecteurs qui, aujourd'hui, examinent filles et garçons.

La discussion fut intéressante; on y entendit des mères de famille. M. le Dr. Wanner, membre de la commission scolaire, M^{lle} H. Delaraez, maîtresse de la classe ménagère de perfectionnement, et M^{me} Michod-Grandchamp, inspectrice cantonale des travaux à l'aiguille et de l'enseignement ménager, assurèrent les assistantes que de grands progrès ont été réalisés, ces temps derniers, dans l'enseignement des travaux à l'aiguille, que, dans les sphères officielles, on est persuadé de la nécessité de l'enseignement de l'instruction civique et de quelques notions de droit usuel. Ce qui est difficile est de l'introduire sans surcharger encore les programmes, de le faire assimiler par de jeunes cerveaux. Cet enseignement sera plus facile dans la classe ménagère obligatoire qui doit se créer dans toutes les communes vaudoises (seulement les communes obérées ne sont pas pressées de créer cette classe ménagère) et pour y parvenir, un cours de droit usuel a été demandé à M^{lle} Linette Comte, avocate à Lausanne, qui groupe trente maîtresses ménagères sur les trente-sept titulaires de classes.

S. B.

Assemblée annuelle de l'Association cantonale neuchâteloise

La Chaux-de-Fonds, 31 octobre 1936

La remarque a été faite cent fois, que c'est en se rencontrant en Assemblée annuelle que l'on se rend compte du travail accompli; et elle reste toujours juste. Une activité qui paraissait fragmentaire prend alors cohésion, et par là même s'affermirait. C'est bien l'effet produit par la dernière Assemblée neuchâteloise, sous la présidence gracieuse et experte de M^{me} Chalandes.

La première des tâches qui s'imposent au Comité Cantonal, c'est de relever les sections jadis très vivantes, aujourd'hui défaillantes, des Ponts et du Locle. Pour cette dernière, des relations sont déjà nouées, et il y a bon espoir de réussite. Quant à celle des Ponts, elle est sans doute prête, au premier appel, à sortir de sa tranquillité. Les autres sections éprouvent aussi la dureté des temps, et sont en légère, très légère diminution (il ne s'agit pour chacune que de 2 ou 3 unités), mais le recrutement est particulièrement difficile.

Parmi les questions qui avaient été, il y a un an, remises à l'étude du Comité cantonal, celui-ci a retenu spécialement le vœu de faire admettre les femmes dans les jurys des tribunaux; une motion dans ce sens ne tardera pas à être déposée au Grand Conseil. Dans le même ordre d'idées — les lecteurs de ce journal s'en souviennent peut-être — le Comité s'est ému du cas d'un enfant martyrisé par ses parents; il a été ainsi amené à constater que, d'après l'art. 208 du Code Pénal, les mauvais traitements infligés par les parents à leurs propres enfants sont moins sévèrement punis que les sévices contre les animaux... (C. P. art. 214). Il a suffi de signaler ces dispositions pour que, tant M. Béguin,

Chef du Département de Justice, que M. Piaget, Procureur général, les reconnaissent anormales. Le Comité cantonal S. F. s'emploiera à obtenir qu'elles soient révisées le plus tôt possible.

Après discussion, l'Assemblée des délégués demande que, non seulement les sévices, mais aussi la privation de soins, d'aliments, etc. soient punissables, et cela par l'emprisonnement plutôt que par l'amende, qui finit par retomber encore sur l'enfant martyr. Des cas aussi tristes sont assez rares; cependant M^{me} Luginbuhl, membre assesseur suppléant de l'Autorité tutélaire de La Chaux-de-Fonds, donne à l'Assemblée un aperçu navrant de quelques-uns des cas de jeunes délinquants qui comparaissent devant ce tribunal où la présence d'une femme est tout indiquée. Si l'autorité tutélaire du Locle bénéficie aussi de ce progrès, il n'en est pas de même de celle du district de Neuchâtel; disons en passant que, une vacance venant de s'y produire, l'Union Féministe pour le Suffrage s'est empressée avec l'aide des Amies de la Jeunesse filles et de la Section féminine de la Société d'Utilité publique, d'y présenter une candidate en la personne de M^{me} Michaud, très connue et appréciée par son activité sociale. Là s'arrête notre rôle: si l'hémicycle du Grand Conseil nous est fermé, du moins serait-il bon que les suffragistes l'observent du haut des tribunes; aussi l'Assemblée chargée-elle l'Union Féministe de Neuchâtel d'organiser le mieux possible cette vigilance.

Cette séance ne fut pas seulement nourrie de faits, de discussions, de résolutions, mais aussi, — est-il bien permis en ce temps de misère? — de gâteaux, tartes et petits fours, qui prouvent qu'à La Chaux-de-Fonds la pâtisserie et le suffrage font le meilleur ménage du monde. C'est là un bon exemple et une habile propagande. Il convient d'en féliciter et d'en remercier les suffragistes des Montagnes, mais il faut les louer plus encore de s'être, pendant cet exercice, livrés avec ardeur à un travail courageux et absorbant, dans le détail duquel il n'est naturellement pas possible d'entrer ici.

E. P.



Les Expositions

A l'Athénée (Salle Crosnier) Genève

Six exposants, dont MM. Bonifas et Mozer. Mais nous n'avons à parler ici que des exposantes.

M^{me} Giacomini-Picard, outre ses bouquets lumineux qui éclairent la grisaille de novembre, et dont l'éloge n'est plus à faire, a aussi plusieurs dessins de Cartigny et de Bretagne; quelques aquarelles d'Italie et du canton de Genève, dont nous aimons surtout le profil de Burano avec l'atmosphère de la lagune, Assise mauve, perchée sur son promontoire, les montagnes va-

poreuses comme fond, et les blés d'or bordés de vert de la campagne genevoise.

Une vitrine renferme de la même artiste dix-huit reliures; fort belles *Les Olivades* de Mistral, et, si nous ne faisons erreur, ce superbe jet d'eau en nacre du *Jardin de l'Infante* (Samain), et *Les fables de La Fontaine* résumées dans *Les deux pigeons*, et d'autres encore que nous ne pouvons citer.

M^{me} Matthey-de l'Étang présente une tenture brodée dans des verts exquis, une *Primavera* véritablement printanière. Ses gravures sur bois en couleurs nous rappellent tant de ses jolies scènes de la vie du Portugal. Nous avons noté aussi une enluminure, *La siesie*, que la pauvre clarté d'un jour de tempête nous a empêchée d'apprécier.

La vitrine de M^{me} Schmidt-Allard est toute à la glorification de l'émail: bijoux, flacons, coupes; c'est chaud et chatoyant, dans les rouges, les bruns, et d'un travail précieux, tel ce bouchon en argent ciselé et émaillé d'un flacon à parfum, et cet autre avec une pierre de lune, et la bague d'un avec topazes et émail.

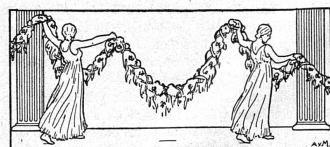
Quant à M^{me} Grandgeorge, elle montre, elle, par ses deux vitrines, qu'elle est fort habile relieuse.

Au Musée Rath (Genève): M^{me} Beer-Zorian

Nous nous réjouissons toujours à l'idée de revoir des batiks de M^{me} Beer-Zorian. Cette fois, elle en expose onze, religieux ou profanes d'inspiration, tous avec ces coloris si artistement adaptés au sujet: ici sobres et graves, là plus vifs, comme ce rouge chaud dans *La vierge et l'enfant*.

La place dont nous disposons nous oblige, laissant de côté la composition, à passer outre, pour signaler, de la même artiste, plusieurs vitrines de poteries où se retrouvent ses qualités de finesse et de distinction dans l'heureux choix des couleurs et des formes.

PENNELLO.



A travers les Sociétés

Service Social (Genève).

Voici l'hiver, et le chômage sévit toujours! Pour soulager un peu la misère prévue pour les mois prochains, le Service social volontaire reprend avec une nouvelle ardeur deux de ses activités.

1) Il renouvelle son vestiaire, afin d'avoir des vêtements propres, et en bon état, à distribuer.

2) Il crée un « Fonds des femmes de ménage », qui, faisant d'une pierre deux coups, permet de donner du travail à des chômeuses, et d'aider les familles qui ne peuvent faire elles-mêmes la dépense d'une femme de ménage ou d'une lessiveuse.

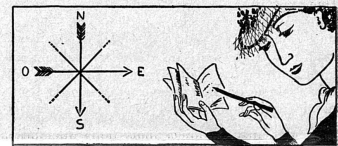
Mais, pour ces deux entreprises, le Service social volontaire a besoin de dons!

Vous qui avez des armoires pleines de vêtements d'hiver, faites-en la revue, et voyez si vous ne trouvez pas quelque chose à nous envoyer. Ce complet, par exemple, qui est encore en très bon état, mais que vous n'aimez pas parce qu'il n'a pas été très bien coupé, à quoi bon le laisser dans votre armoire? Et cette paire de souliers à peine usés, car ils vous font un peu mal aux pieds? Et ce pull-over, très chaud, mais d'une couleur qui ne vous sied pas du tout? Et cette couverture de laine qui est « au campfire » dans une malle depuis plusieurs années? Et ces vêtements trop chauds pour votre appartement à chauffage central? Allons, Madame, Monsieur ou Mademoiselle, ne gardez pas au fond d'un tiroir des vêtements qui « pourraient peut-être vous servir une fois ». Donnez-les immédiatement et sans regret à ceux qui s'en serviraient tout de suite. Le Service social volontaire vous remercie d'avance des vêtements — propres et en bon état — que vous voudrez bien lui donner. Il se charge aussi de les faire chercher à domicile.

Enfin, si vos armoires ne contiennent vraiment rien qui ne vous soit utile ou nécessaire, peut-être pourriez-vous nous envoyer un don si minime soit-il, pour fournir quelques heures de travail à une femme de ménage? Voici notre adresse: Service social volontaire, Bourg-de-Four, 24 (Maison de paroisse de Saint-Pierre). Compte de chèques. I. 3436. Tél. 41.133.

Collecte de légumes.

Le Comité de l'Union des Femmes de Genève recommande chaleureusement à ses membres la collecte de légumes qui reprendra, sur les marchés de Plainpalais, de Coutance et du boulevard Helvétique, dès le 14 novembre. Cette collecte est destinée à venir en aide aux familles dont le chef ne touche pas d'indemnités de chômage, ou dont le gagne-pain est insuffisant.



Garnet de la Quinzaine

Lundi 16 novembre:

NEUCHÂTEL: Union Féministe pour le Suffrage. Restaurants neuchâtelois sans alcool, 20 h. 15; *Dettes et crédits*, 3^{me} leçon du Cours donné par M^{lle} Anna Martin, secrétaire générale de la Coopérative de cautionnement « Saffa ». Entrée: 1 fr.

Mardi 17 novembre:

GENÈVE: Association genevoise des Femmes universitaires, Athénée, 20 h. 30: *Le Chili*, causerie par M^{lle} Jeanné Hersch, lic. ès lettres.

Mercredi 18 novembre:

GENÈVE: Union des Femmes, 22, rue Et-Dumont, 20 h. 30: Club de rapprochement.

Dimanche 22 novembre:

BERNE: Réunion élargie du Comité du Groupement suisse « La Femme et la Démocratie ». (Des détails sur l'ordre du jour seront donnés ultérieurement par circulaire.)

Lundi 23 novembre:

GENÈVE: Cartel genevois d'Hygiène sociale et morale, 22, rue Et-Dumont, 20 h. 30: Assemblée générale de délégués. 1. Rapports divers et élection du Comité. — 2. Les obstacles que rencontrent l'école et la famille dans leur tâche éducative, discussion introduite par M. Atzenwyler, directeur de l'enseignement primaire, et M^{me} Henri Johannot.

Mardi 24 novembre:

GENÈVE: Comité des « Journées des Femmes pour la Paix », Salle Centrale, 20 h. 20: *L'application des principes économiques dans la vie quotidienne*, conférence publique et gratuite en français par M^{me} Posthumus-van der Goot, Dr. ès sciences économiques (Hollande).

Mercredi 25 novembre:

GENÈVE: Union des Femmes, 22, rue Et-Dumont, 20 h. 30: *Ce que j'ai vu en Lapland*, causerie avec projections lumineuses par M^{me} Hayem. (Billets d'entrée à 2 fr. 20 au local.)

Id. VEVEY: Hôtel de Ville, 20 h. 15: Séance organisée par le Groupe suffragiste. *Notre presse féministe*, par M^{me} L. Gerhardt, M. Truan et M^{me} Gourd. Discussion.

Jeu 26 novembre:

MONTREUX: Groupe suffragiste, Foyer, 20 h. 30: Assemblée générale annuelle. Opérations statutaires. *Notre presse féministe: Comment se fait un journal?* causerie par M^{me} Gourd. Discussion.

Mardi 27 novembre:

LA CHAUX-DE-FONDS: Lycéum-Club, 20 h. 30: *Le suffrage... pourquoi faire?* causerie par M^{me} Vuilliamet-Challandes.

Samedi 28 et dimanche 29 novembre:

ZÜRICH: Salles des Corporations du Safran et de la Fourmi: Assemblée générale de la Société suisse des femmes peintres, sculpteurs et décorateurs: Affaires administratives. Exposition de la Société à Berne (1937), Expositions de Paris 1937 et de Zurich 1939; réunions amicales et banquet officiel.